



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
8	8	7	7

20.10.2025

Séance du 24 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 octobre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. EGG Philippe, Maire**

Présents : Clémence BLANC, Régis VALENTIN, Marie-Jo SOTTO, Mireille CEREA, Geneviève MANENT, Elisabeth ESTIENNE.

Absente excusée : Fat LAKEHAL.

Secrétaire de séance : Régis VALENTIN

Délibération n°05/2025

Objet : Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Année 2025

Le dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui vise à permettre à tout personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Le FSL met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance d'habitation, frais de déménagement, mobilier de première nécessité), le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou visant la lutte contre la précarité énergétique.

En 2024, sur la commune de Cucuron, les aides se sont réparties comme suit :

Dispositifs	Nombre de bénéficiaires	Montant total des aides
Logements (accès et maintien)	1	1 050 €
Impayés d'énergie	6	1 683 €
Impayés d'eau	2	335 €
TOTAL	9	3 068 €

Le Fonds est abondé par le Conseil Départemental, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et rapporté au nombre d'habitants :

- Logements : 0.1068 €,
- Énergie : 0.1602 € ,
- Eau : 0.1602 €.

A titre indicatif, la participation serait de 789 €.

Monsieur le Président du CA du CCAS propose une participation de **789 €** au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID : 084-268400561-20251024-DE_05_2025-DE

Approuve, la proposition de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Dit, que la somme de **789 €** sera versée au Département.

Précise, que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif du CCAS de l'année 2025.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

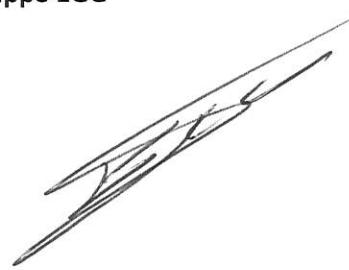
Fait à Cucuron, le 07.11.2025

Le Président du CA du CCAS

Philippe EGG

Le secrétaire de séance

Régis VALENTIN



Publiée le :